

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Christian LE
BIHAN**

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017 (accusé de réception du 20/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de partenariat entre la ville de Quimper et GRDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeubles dans le cadre du projet de Compteurs Gaz Communicants de GRDF

Dans le cadre du projet de modernisation du système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommateurs de gaz naturel des particuliers et professionnels (Compteurs Gaz Communicants), il est proposé d'autoriser monsieur le maire à signer une convention de partenariat entre la ville de Quimper et GRDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits de bâtiments communaux.

GRDF gère en France le réseau de distribution de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs.

Dans le cadre de ses activités de comptage, exercées en application du 7° de l'article L.432-8 du code de l'énergie, GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel, visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommateurs de gaz naturel des particuliers et professionnels. Il s'agit du projet « Compteurs Communicants Gaz », poursuivant deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation, sans surcoût pour le consommateur ;
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels, et la suppression des estimations de consommations.

C'est dans ce contexte que la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), a approuvé le déploiement généralisé des compteurs communicants gaz de GRDF (délibération

CRE du 13 juin 2013). Pour Quimper, ce projet se décide en 2017 (le temps des études radio et des différentes phases techniques), pour une mise en œuvre à partir de 2020.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ces nouveaux services nécessite :

- le remplacement de 11 millions de compteurs gaz existants ;
- la mise en place de nouveaux systèmes d'information pour recevoir et traiter les consommations en m³, les transformer en KWh et les publier aux fournisseurs et aux consommateurs en garantissant des délais courts et une haute performance à l'ensemble de la chaîne ;
- l'installation sur des points hauts de 15 000 concentrateurs. Les sites sont sélectionnés dans le domaine public ou privé de personnes publiques qui les met à disposition de GRDF par voie de convention.

En collaboration avec les services techniques de la ville, GRDF a identifié neuf sites susceptibles de recevoir les équipements techniques de GRDF, et dont la liste figure en annexe du projet de convention.

Après avoir délibéré (43 suffrages exprimés dont 3 voix contre et 40 voix pour), le conseil municipal décide d'autoriser monsieur le maire à signer la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télé-relève en hauteur de GRDF, et à compléter, le moment venu, les annexes.